

Le rencar

Procédure de travail



et Charte d'équipe

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION

- 1.1. Le **rencar**, un service d'Eglise, oecuménique
- 1.2. Prestation

2. OPTIONS FONDAMENTALES

- 2.1. Spiritualité
- 2.2. Religiosité
- 2.3. Accompagnement humain, spirituel et religieux
- 2.4. Non prosélytisme
- 2.5. Types d'accompagnements

3. LE **rencar**

- 3.1. Définition
- 3.2. Conditions pour être accompagnant professionnel ou bénévole au **rencar**
- 3.3. Responsabilités communes à tous les accompagnants
- 3.4. Les différentes fonctions engagées dans le service :
 - 3.4.1 Le responsable du service
 - 3.4.2 Les membres du service
 - 3.4.3 L'Edirencar : équipe de direction du **rencar**
 - 3.4.4 Le logisticien
 - 3.4.5 Les accompagnants professionnels
 - 3.4.6 Les accompagnants bénévoles
 - 3.4.7 Les chauffeurs bénévoles
 - 3.4.8 Chargé de communication, secrétariat
- 3.5. Contrat d'engagement au **rencar**
- 3.6. Droits des personnes engagées
- 3.7. Devoirs des personnes engagées

4. CHARTE D'EQUIPE

5. RECONNAISSANCE DE L'AUTORITE ECCLESIASTIQUE

*Notez que dans le présent document la forme masculine est utilisée pour désigner aussi bien les femmes que les hommes. Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.
Notez aussi qu'il faut comprendre le terme « personnel du rencar » pour désigner conjointement les bénévoles et les professionnels engagés.*

Un lieu itinérant où le désir de vivre peut naître du regard d'un autre...

1. INTRODUCTION

1.1. Le *rencar*, un service d'Eglise, oecuménique

Le *rencar* est un service pastoral pleinement intégré dans les orientations choisies par l'Eglise catholique du Jura pastoral. Notamment en ce qui concerne les intentions de :

- s'approcher de la population dans la cité, sur les espaces publics;
- proposer un lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement spirituel gratuit animé par des professionnels et des bénévoles;
- témoigner d'une spiritualité large et ouverte, en offrant des espaces de partage autour de cette dimension humaine qui attribue du sens et des valeurs à la vie.

Ce service est constitué d'un lieu d'accueil et d'écoute dans un camping-car qui sillonne le Jura et le Jura bernois. Le *rencar* stationne dans les principales localités de la région selon un planning défini annuellement. Il offre également un accueil à proximité de quelques institutions socio-thérapeutiques avec lesquelles les modalités de collaboration diffèrent. Ses collaborateurs peuvent, sur demande et en déterminant un cadre précis, également accompagner des personnes indépendamment du camping-car selon leurs disponibilités.

Avec les années d'expérience, le *rencar* est devenu un lieu d'accompagnement connu et reconnu au sein de la population. Désormais il veut affirmer son positionnement également dans le paysage pastoral et accentuer son partenariat avec les communautés paroissiales, les équipes pastorales et les autres services pastoraux de l'Eglise catholique en priorité, sans pour autant négliger ses liens avec l'Eglise réformée. Il s'agit-là d'une volonté claire de mettre à disposition, en cherchant la plus grande proximité possible, cet espace d'accompagnement spirituel pour celles et ceux qui cheminent en Eglise à la recherche du sens de leur existence. Le *rencar* offre un soutien aux valeurs fondamentales communes à l'humanité et aux sources de la foi chrétienne qui permettent de faire face à l'adversité du quotidien. En ce sens, il veut conforter son identité chrétienne, sans pour autant faire de prosélytisme, mais en assumant pleinement d'être présence d'Eglise, au nom de la Bonne Nouvelle du Christ ressuscité, au coeur de la Cité humaine.



Pour mener à bien et renouveler sa mission, le **rencar** est animé par l'Edirencar (Equipe de direction du **rencar**). Il fonctionne grâce à l'appui d'agents pastoraux, ainsi que d'une équipe de bénévoles, chauffeurs et accompagnants, que l'Edirencar engage selon les termes définis dans le présent document. Le responsable du service et les agents pastoraux membres du service sont engagés et mandatés par le Vicaire épiscopal. Le **rencar** bénéficie également de l'engagement d'un logisticien et d'un webmaster¹. L'intention de développer l'accompagnement sur les espaces publics va nécessiter une plus forte présence médiatique pour laquelle il va falloir recourir à un « service de communication ».

Le **rencar** est un service pastoral de la partie francophone du Diocèse de Bâle, l'Eglise catholique du Jura pastoral, qui finance l'entier de son activité². L'Eglise réformée participe à la mission du **rencar**. Elle contribue à son financement par des dons ponctuels et certaines paroisses allouent du temps de travail à leur agent pastoral (pasteur-e, aumônier) pour participer localement à l'accueil. L'Edirencar convient des modalités de collaboration avec ces collègues réformés.

¹ : Le Centre pastoral du Jura met une part de secrétariat à disposition du **rencar** pour accomplir les tâches de webmaster, de comptabilité et quelques heures de secrétariat.

² : La gestion comptable et financière du service est de la responsabilité du Centre pastoral et de son Directeur qui la gère avec les différentes instances financières contributives des services pastoraux qui fonctionnent sur l'ensemble du territoire intercantonal de l'Eglise catholique du Jura pastoral.

1.2. Prestation

Le **rencar** offre des prestations d'accompagnement et de soutien adaptées aux personnes qui y sont accueillies. Les accompagnants professionnels et bénévoles s'engagent à ce que toute personne soit écoutée et accompagnée de façon inconditionnelle et en toute confidentialité, indépendamment de son appartenance religieuse ou confessionnelle.

L'être humain est unique.

A ce titre, chaque individu a droit au respect de sa dignité et de ses valeurs.

*Il nous rend responsable de porter sur lui un regard
contribuant à l'élever à ce qu'il est appelé à devenir
même au-delà de ce qu'il donne à voir
au moment de la rencontre.*

Quand l'équilibre de son existence est momentanément, voire définitivement bouleversé, et quelles qu'en soient les raisons, l'être humain est fragilisé dans ses repères. De nouveaux besoins apparaissent et nécessitent un soutien particulier que les accompagnants spirituels du **rencar** sont à même d'apporter. Les prestations spécifiques du **rencar** s'enracinent dans des valeurs humaines, relationnelles, spirituelles et religieuses. Elles s'articulent en collaboration avec les différents partenaires du service.

Le présent document définit la mission, l'organisation et le fonctionnement du **rencar**.

2. OPTIONS FONDAMENTALES

2.1. Spiritualité

La spiritualité de la personne est définie par la cohérence singulière qu'elle donne à connaître lorsqu'elle déclare son sens de l'existence, manifeste ses valeurs et désigne sa transcendance. Cette cohérence fonde son identité.

La spiritualité peut se vivre en dehors d'une appartenance religieuse.

2.2. Religiosité

La religiosité comprend l'appartenance à une communauté de foi, structurée par des règles de comportements, des rites et des pratiques culturelles.

Elle peut être l'espace où se vit la spiritualité.

2.3. Accompagnement humain, relationnel, spirituel et religieux

L'accompagnement permet, à partir d'une écoute inconditionnelle centrée sur la personne, d'entendre ses aspirations existentielles. Il la soutient en lui permettant de se relier à ses émotions, ses besoins, questions et soucis du moment. Il lui permet d'identifier ses ressources et ses croyances et de s'y référer pour poursuivre son chemin. L'accompagnement permet de repérer une éventuelle détresse spirituelle et, le cas échéant, de la prendre en considération.

L'accompagnement participe à une relecture narrative du récit de vie de la personne accueillie. Ceci lui permet d'attribuer du sens à son existence et lui offre des moyens renouvelés de surmonter l'adversité. Cet accompagnement peut être ponctuel ou de plus longue durée, axé sur l'ici et maintenant ou élargi aux proches, à la famille, au réseau socio-thérapeutique existant.

2.4. Non prosélytisme

L'accueil inconditionnel et l'écoute sans jugement offerts au **rencar** tendent à participer au mieux-être de la personne accueillie en postulant de sa capacité à prendre elle-même la conduite de son histoire. L'accueil soutient l'autonomie et l'indépendance de la personne et s'interdit toute forme de prosélytisme.

2.5. Types d'accompagnements

ACCUEIL INITIAL « BAS SEUIL »

Initialement, le **rencar** se veut être un lieu d'accueil « bas seuil » où toute personne peut venir déposer son récit de vie et faire appel à ses propres ressources. Ce type d'accompagnement est à privilégier pour que le service joue pleinement son rôle dans le paysage pastoral. Il s'agit d'un entretien ponctuel de relation d'aide qui peut être assuré aussi bien par un accompagnant bénévole que professionnel.

ACCOMPAGNEMENT SPIRITUEL

Il arrive que certains bénéficiaires viennent au **rencar** avec une problématique très lourde et conséquente à prendre en charge. On entre ici dans un accompagnement à proprement dit spirituel, au sens où l'accompagnant doit être à même de pouvoir guider la personne dans sa recherche, à partir de son ressenti émotionnel duquel vont émerger les ressources humaines, relationnelles, spirituelles et/ou religieuses qui vont orienter le cheminement du bénéficiaire. Les accompagnements spirituels peuvent être assurés par les accompagnants bénévoles, qui, s'ils en ressentent le besoin peuvent faire appel aux compétences des accompagnants professionnels, tous à même d'assumer de tels soutiens de part leurs formations et leurs expériences pastorales.

ACCOMPAGNEMENT DE LONGUE DUREE

Il se peut que certains bénéficiaires souhaitent un accompagnement dans la durée. Si celui-ci dépasse des visites régulières au-delà de 4-8 semaines, il s'avère nécessaire de déterminer clairement les objectifs souhaités et leur évaluation ainsi que le temps et les modalités que va prendre cet accompagnement. Seuls les professionnels s'engagent dans ce type d'accompagnement de longue durée et seulement si un bénévole est présent au **rencar** pour assurer les autres accueils.

ORIENTATION

Enfin, le dernier type d'accompagnement pratiqué dans le **rencar** est de l'ordre de l'orientation. Il s'agit de personnes qui viennent chercher une adresse pour obtenir une aide d'un service professionnel de la santé, du social, voire juridique ou autre. Ce peut être aussi des personnes s'intéressant à la prestation du **rencar** pour pouvoir en informer un proche qui serait à même d'en bénéficier. Tous les accompagnants peuvent offrir cette orientation.

APPELS TELEPHONIQUES et MAILS

Le rencar possède un numéro de téléphone. Il ne s'agit pas d'une ligne d'appels d'urgence. L'équipe du rencar est atteignable à ce numéro uniquement durant les heures d'ouverture de l'accueil. Le reste du temps un répondeur peut enregistrer un message auquel il sera donné suite à la prochaine plage d'accueil.

Le rencar est aussi joignable par courriel.



3. LE **rencar**

3.1. Définition

Selon ce qui est décrit plus avant en introduction, le **rencar** est un service de la pastorale catégorielle « Santé - Social » de l'Eglise catholique du Jura pastoral. Dans ce service collaborent indistinctement des agents pastoraux catholiques et de l'Eglise réformée Berne-Jura, ainsi que des bénévoles.

La tâche principale du **rencar** est de proposer un accompagnement adapté à toutes situations de vies et ceci sans distinction de religion, de politique, de couleur de peau ou de toute autre stigmatisation.

Il cherche à atteindre cet objectif en ouvrant principalement des plages d'accueil sur les espaces publics.

Il peut aussi stationner à proximité d'institutions / foyers socio-thérapeutiques. Là, il est en priorité à disposition des patients / résidents et l'accompagnement proposé peut être intégré dans la prise en charge globale de ces personnes. Le personnel de ces lieux peut aussi faire appel aux prestations du **rencar**.

Au **rencar**, les accueillants professionnels et bénévoles se présentent comme «accompagnant-e spirituel-le».

Le **rencar** est également un lieu de stage à disposition de différentes instances de formation. Les stagiaires se conforment au profil des accompagnants bénévoles.

3.2. Conditions pour être accompagnant professionnel ou bénévole au **rencar**

- Etre en bonne santé physique et psychique.
- Disposer de compétences relationnelles d'écoute et d'accompagnement et avoir la faculté de se remettre en question.
- Avoir un enracinement dans la foi chrétienne et nourrir sa propre spiritualité.
- Avoir suivi une formation de type relation d'aide et/ou à l'écoute centrée sur la personne.
- Vivre un stage préalable au **rencar** sous la responsabilité d'un membre de l'Edirencar. Ce stage est précédé d'un entretien individuel et suivi d'un bilan qui avalise l'engagement.
- Participer activement aux séances de supervision et à la formation continue.
- S'engager pour un an au minimum et signer le contrat d'engagement.
- Annoncer trois mois à l'avance son intention de mettre un terme à son engagement.
- En général, l'engagement au rencar ne peut durer au-delà de l'âge de 75 ans.

3.3. Responsabilités communes à tous les accompagnants

Tous les accompagnants professionnels et bénévoles sont tenus de respecter le secret de fonction et le secret professionnel ainsi que la présente procédure de travail.

Tous veillent à leur ressourcement et à leur équilibre personnel. Ils s'inscrivent dans une dynamique de formation continue et de supervision.

3.4. Les différentes fonctions engagées dans le service :

3.4.1 Le responsable du service

Le **rencar** est placé sous la responsabilité d'un agent pastoral mandaté à cette fonction par le Vicaire épiscopal et ayant reçu une mission canonique de l'Evêque. Ses responsabilités et ses tâches sont stipulées dans son cahier des charges. Il lui revient entre autre la responsabilité d'effectuer les entretiens individuels de collaboration des membres du service et de l'Edirencar.

En cas de conflits interpersonnels ou de difficultés dans la gestion pastorale du **rencar** que le responsable du service ne peut arbitrer, il revient à l'autorité supérieure immédiate qu'est le Vicaire épiscopal d'assurer une médiation.

3.4.2 Les membres du service

Des agents pastoraux de l'Eglise catholique sont engagés dans le service pastoral « **rencar** ». Ils reçoivent un mandat du Vicaire épiscopal qui leur confie une mission canonique de l'Evêque. Ces agents pastoraux, membres du service, voient leurs responsabilités et tâches stipulées dans un cahier des charges. Ils sont placés sous l'autorité du responsable de service.

3.4.3 L'Edirencar : équipe de direction du rencar

Elle est composée du responsable du service, des agents pastoraux membres du service et d'autres collaborateurs qui reçoivent un mandat professionnel ou bénévole spécifique et ponctuel. Tous les membres de l'Edirencar ont suivi une formation de type FPEC-CPT (Formation Pastorale en Ecoute et Communication / Clinical Pastoral Training).

L'Edirencar fonctionne selon un mode collégial pour les prises de décisions. Bien que conduite par le responsable du service, les membres de l'Edirencar se considèrent solidairement co-responsables du service. Entre eux ils se répartissent les responsabilités en fonction de leur cahier des charges ou de leur mission spécifique et en tenant compte de leur pourcentage de temps de travail.

Responsabilités, obligations

Ensemble ils veillent aux orientations stratégiques du **rencar**, à ses projets et à son développement. Ils organisent et planifient le fonctionnement du service. Ils s'assurent d'une saine collaboration avec toutes les personnes engagées dans le service. Ils développent un climat bienveillant et attentif à tous afin que le **rencar** soit vécu par chacun comme une pastorale épanouissante qui cultive une image de l'Eglise positive en correspondance avec la Bonne Nouvelle de l'Evangile.

Tâches

Dans un esprit d'ouverture, chacun, solidairement :

- Apporte un accompagnement suivi aux collaborateurs et à toute personne qui lui en fait la demande;
- Participe à l'accueil au **rencar** (étant muni de son badge) en mettant ses compétences au service de l'accompagnement spirituel des bénéficiaires;
- Complète la fiche statistique à la fin de son temps d'accueil et la transmet au logisticien;
- Propose un temps de débriefing à l'accompagnant bénévole, si celui-ci en manifeste le souhait, au moment où l'accueil se termine;
- Collabore avec l'ensemble des professionnels des institutions partenaires;
- Participe aux temps d'intervision des accompagnants professionnels;
- Veille à ce que les temps de supervision des accompagnants bénévoles (mandat confié à un superviseur pastoral externe au service) contribuent à un accompagnement de qualité au **rencar**;
- Insuffle une dynamique d'équipe en lien avec la spiritualité et favorable à la mission du **rencar**;
- Exerce toutes les tâches qu'implique sa fonction.

3.4.4 Le logisticien : poste professionnel rémunéré

Le logisticien du **rencar** s'occupe, selon son cahier des charges et avec flexibilité et ponctualité, du bon fonctionnement du camping-car tant d'un point de vue logistique et mécanique, qu'organisationnel. Sa tâche étant centrale pour la fluidité du service, le logisticien tient ses engagements avec sérieux.

Responsabilités, obligations

Le logisticien respecte le secret de fonction et le secret professionnel ainsi que la présente procédure de travail. Il travaille selon les exigences de discrétion qu'implique son mandat.

Il veille à ce que tout soit bien organisé au plan logistique pour que les accompagnants puissent travailler dans les meilleures conditions possibles.

Son temps de travail et ses responsabilités étant conséquents, le logisticien est salarié.

Tâches du logisticien :

- Déplace le camping-car et fait en sorte qu'il soit au bon endroit au bon moment. Il peut être mobilisé à tout moment pour suppléer aux absences imprévues d'autres chauffeurs.
- Met à jour les statistiques transmises par les accompagnants. Publie semestriellement les statistiques de fréquentation et de fonctionnement du **rencar** sur le site internet dédié au service.
- Gère la planification des chauffeurs bénévoles, dont il est responsable direct, en fonction de l'agenda partagé du **rencar**.
- Anime les deux séances annuelles de formation continue des chauffeurs bénévoles.
- Assure les « déplacements sous supervision » des chauffeurs bénévoles.
- Exécute toutes les tâches qu'implique sa fonction, comme indiqué dans son cahier des charges.

3.4.5 Les accompagnants spirituels professionnels

Tous les agents pastoraux professionnels des Eglises catholique et réformée qui mettent une part de temps de leur ministère au service du **rencar** sont considérés comme étant des accompagnants spirituels professionnels.

Responsabilités, obligations

Chaque accompagnant professionnel est tenu de participer aux séances d'intervision organisées trois fois par année spécifiquement pour eux.

Tâches

Dans un esprit d'ouverture, chacun :

- Participe à l'accueil au **rencar** (étant muni de son badge) en mettant ses compétences au service de l'accompagnement spirituel des bénéficiaires;
- Complète la fiche statistique à la fin de son temps d'accueil et la transmet au logisticien;
- Propose un temps de débriefing à l'accompagnant bénévole, si celui-ci en manifeste le souhait, au moment où l'accueil se termine;
- Participe, dans la mesure de ses disponibilités, aux activités proposées aux personnes engagées au **rencar** (formation, spiritualité, convivialité);
- Transmet toutes les informations utiles et nécessaires à l'Edirencar pour le bon fonctionnement du service.

3.4.6 Les accompagnants spirituels bénévoles

Les accompagnants spirituels bénévoles doivent être au bénéfice d'une formation de base à la relation d'aide ou à l'écoute active. Celle-ci peut s'acquérir après l'engagement au **rencar** aux frais du bénévole.³

Responsabilités, obligations

Chaque accompagnant bénévole s'engage au minimum à une plage d'accueil par quinzaine (deux fois par mois) selon le planning semestriel établi par l'Edirencar.

Chacun est tenu de participer aux séances de supervision (3 fois par année) organisées spécifiquement pour eux.

L'accompagnant bénévole travaille sous la responsabilité des accompagnants professionnels à qui il réfère, si nécessaire, les situations qui dépassent ses compétences.

Au terme de chaque année pastorale, l'accompagnant bénévole bénéficie d'un bilan individuel pour faire le point sur son engagement. Cet entretien de collaboration mené par les membres de l'Edirencar lui permet soit de renouveler son bénévolat pour une nouvelle année, soit il est l'occasion d'annoncer son souhait de mettre un terme à son engagement.

Tâches

Dans un esprit d'ouverture, chacun :

- Participe à l'accueil au **rencar** (étant muni de son badge) en mettant ses compétences au service de l'accompagnement spirituel des bénéficiaires;
- Peut faire appel, à tout moment, lors de l'accueil au soutien de l'accompagnant professionnel présent. Au moment où se termine l'accueil il peut lui demander de bénéficier d'un temps de débriefing;
- Complète la fiche statistique à la fin de son temps d'accueil et la transmet au logisticien;
- Participe, dans la mesure de ses disponibilités, aux activités proposées aux personnes engagées au **rencar** (formation, spiritualité, convivialité);
- Transmet toutes les informations utiles et nécessaires à l'Edirencar pour le bon fonctionnement du service.

3.4.7 Les chauffeurs bénévoles

Les chauffeurs bénévoles suivent un temps de formation spécifique à la conduite du camping-car pour en maîtriser les aspects techniques et logistiques. L'engagement des chauffeurs bénévoles ne peut aller au-delà de l'âge de 75 ans.

Pour aller au lieu de stationnement, ou pour revenir de l'endroit où le camping-car a stationné, les chauffeurs bénévoles se déplacent en train. Les frais de transport leur sont offerts.

³ : cf. « Contrat d'engagement » ci-après, p. 14

Les chauffeurs bénévoles sont placés sous la responsabilité du logisticien.

Responsabilités, obligations

Chaque chauffeur bénévole respecte le secret de fonction et le secret professionnel ainsi que la présente procédure de travail. Il exécute son mandat en parfaite discrétion.

Chacun fait en sorte que la mise en place du camping-car soit bien organisée au plan logistique - matériel et de la ponctualité, pour que les accueillants puissent travailler dans les meilleures conditions possibles selon l'horaire défini.

Le camping-car est un véhicule relativement fragile. Chaque chauffeur bénévole prend toutes les précautions requises pour maintenir le véhicule en bon état de fonctionnement. Tout dommage ou problème perçu en roulant ou en stationnant est immédiatement communiqué au logisticien.

Tâches

Dans un esprit d'ouverture, chaque chauffeur bénévole :

- Se charge de déplacer le camping-car au lieu et à l'heure convenus de manière à ce que l'accueil puisse être opérationnel selon l'horaire établi, ou pour que le véhicule soit de retour à son lieu de dépôt défini;
- Suit les deux séances de formation continue annuelles animées par le logisticien.
- Participe, dans la mesure de ses disponibilités, aux activités proposées aux personnes engagées au **rencar** (formation, spiritualité, convivialité);
- Transmet toutes les informations utiles et nécessaires à l'Edirencar pour le bon fonctionnement du service.
- Conduit, une fois par année, le camping-car sous la supervision du logisticien.

3.4.8 Chargé de communication, secrétariat

Faire connaître et donner accès à la prestation du **rencar** sur les espaces publics exige un effort d'information médiatique qui va bien au-delà de la mise à jour du site internet. Il faut développer une stratégie marketing, élaborer une vitrine médiatique proactive sur les différentes plate-formes numériques et imprimées. Pour espérer développer sa présence dans la Cité, cela requiert l'engagement d'une personne chargée de la communication et des différentes tâches de secrétariat y relatives.





Contrat d'engagement au rencar

Type d'engagement : Accompagnant-e bénévole
 Chauffeur-se bénévole
 Accompagnant-e professionnel-le

Nom : _____

Prénom : _____

Date naissance : ___ / ___ / _____

Adresse : _____

NP / Localité : _____ / _____

Coordonnées : courriel _____

portable _____ / _____

téléphone _____ / _____

Période d'essai, du ___ / ___ / 20__ au ___ / ___ / 20__

Conformément à ce qui est indiqué dans le document

Le rencar Procédure de travail et Charte d'équipe

après un temps d'essai¹ et l'évaluation qui en a été faite, **je, soussigné-e, m'engage au rencar** en respectant le contrat établi qui veut garantir la protection de toute personne accueillie dans cet espace de rencontre et d'écoute.

Mon engagement au rencar débute le ___ . ___ . 20__ et est avalisé par ma signature sur la présente.

Il est renouvelable d'année en année selon les modalités prescrites.

La personne engagée : _____

Le responsable du **rencar** : _____

pour accomplir mon service au rencar, j'ai reçu une clé du camping-car.

¹ : pour les accompagnants : la personne doit être au bénéfice d'une formation de base à l'accompagnement, à l'écoute active ou à toute autre formation jugée équivalente. Si ce n'est pas le cas, cette formation est à acquérir obligatoirement dans un délai à convenir ne pouvant dépasser deux années après la signature du présent contrat.

3.6. Droits des personnes engagées

A l'exception des agents pastoraux professionnels défrayés par leur employeur, toutes les personnes engagées au **rencar** peuvent prétendre au remboursement de leurs frais de déplacements liés à leur engagement.

Chacun peut, pour la fin d'un semestre (au plus tard le 15 des mois de juin et décembre) présenter un décompte de ses frais de déplacements au responsable du service qui les transmettra à l'organe de gestion financière⁴ du **rencar**. Ce décompte doit préciser :

- dates, déplacements et kilomètres effectués,
- coordonnées privées et bancaires,
- n° IBAN du compte de remboursement.

Un accompagnant bénévole souhaitant suivre une formation à la relation d'aide (sauf formation de base pré-requise pour l'engagement) peut présenter une demande de participation financière au **rencar**. L'Edirencar et le responsable du service statueront sur la demande en collaboration étroite avec l'organe de gestion financière du service.

3.7. Devoirs des personnes engagées

Par son activité au **rencar**, tout bénévole (accompagnant ou chauffeur) et tout professionnel (membre de l'Edirencar, accompagnant, logisticien) est tenu à la confidentialité et au secret professionnel. Conformément aux articles 320 et 321 du Code pénal. Toute information reçue des bénéficiaires est à considérer comme faisant pleinement partie de l'accompagnement professionnel offert par le **rencar**. En aucun cas la moindre information relative à un bénéficiaire ne peut être divulguée à l'extérieur du service.

Les accompagnants professionnels étant responsables des accompagnants bénévoles et tous étant sous l'autorité de l'Edirencar, il n'y a pas de secret de fonction entre eux.

Les chauffeurs bénévoles et le logisticien sont soumis au secret de fonction quand bien même ils ne devraient pas être informés de la teneur des accompagnements vécus dans le **rencar**.



⁴ : cf. note 2, page 4.

4. CHARTE D'EQUIPE

TOUTES LES PERSONNES ENGAGEES
AU **rencar** EXERCENT LEUR
FONCTION DANS LE RESPECT DES
RÈGLES SUIVANTES :



PRIORITE A LA PERSONNE QUI VIENT AU **rencar**

Tout acte est réalisé en tenant compte des attentes et des besoins de cette personne.

RECONNAISSANCE

Chacun est reconnu par ses pairs comme un être en chemin, porteur de son histoire de vie et de ses compétences propres.

COLLABORATION

Chacun exerce sa fonction dans un souci de collaboration et d'intégration avec les autres accompagnants du service mais aussi avec tous les collaborateurs des différentes instances partenaires.

COMMUNICATION

Chacun communique de manière transparente et partage son savoir, savoir-faire et savoir-être.

SOLIDARITE

Chacun s'engage à respecter les orientations du rencar et est solidaire, avec ses pairs, en vue de leurs bonnes applications.

VIE SPIRITUELLE

Chacun se reconnaît porteur de l'Évangile de Jésus-Christ. En équipe et individuellement, tous s'accordent le temps nécessaire pour enraciner et développer leur spiritualité.

5. RECONNAISSANCE DE L'AUTORITE PASTORALE

Le Vicaire épiscopal de l'Eglise catholique du Jura pastoral est le référent et l'autorité pastorale du **rencar**. Il supervise la direction de ce service d'accompagnement spirituel.

Il avalise la présente procédure de travail qui positionne le **rencar** dans sa mission, ses objectifs et son rôle particulier au sein de l'Eglise locale. Il en reconnaît la pertinence pour la clarification des fonctions et des tâches respectives de tous ses acteurs.

Il accorde sa confiance aux différentes personnes qui remplissent une tâche pour le bon fonctionnement du **rencar**.

Il témoigne de l'intérêt pour ce service pastoral et se tient informé de l'évolution et des projets du **rencar**.

Selon les procédures en vigueur, il procède annuellement à l'entretien individuel de collaboration du responsable de service.

De son initiative ou à la demande de l'Edirencar il rencontre celle-ci en principe une fois par année pour un temps d'échange, pour faire le point et nommer les enjeux à venir.

Profitant de son statut, il participe à la promotion de ce service dans les différents milieux ecclésiaux.

La présente Procédure de travail et Charte du **rencar a été lue et approuvée par le Vicaire épiscopal et les membres de l'Edirencar.**

Lieu, date : Delémont, le 18 avril 2018

Signatures : Abbé Jean Jacques Theurillat
Vicaire épiscopal

Abbé J. J. Theurillat

Edirencar, Jean-Charles Mouttet
Responsable du service

J. C. Mouttet

Isabelle Wermelinger
Membre du service

I. Wermelinger

Sr Ancilla Anderrüthi

Sr. A. Anderrüthi

Christine Donzé

Christine Donzé